

UNE FAMILLE ROCHEFORTAISE AU XVIII^e SIECLE : LES FOURRE

Première partie - Une belle famille rochefortaise

Parmi les familles de notables qui vont exercer une influence économique et sociale, participer à la gestion municipale, dans la nouvelle ville de Rochefort au XVIII^e siècle figure celle des Fourré. De nombreux documents, tant registres paroissiaux, minutes notariales que pièces conservées aux archives de la bibliothèque municipale, mettent en évidence la réussite financière et sociale, sur quatre générations, d'un groupe père, enfants, frères, oncles, tous marchands drapiers. Les actes les concernant passeront progressivement de cette dénomination professionnelle aux termes de « négociant », « propriétaire », « bourgeois ». Nous savons peu de choses sur les origines et l'installation de cette famille. Inconnue à Rochefort au XVII^e siècle, elle semble venir de Brouage, où plusieurs de ses membres sont nés.

Le premier représentant, au tout début du siècle suivant, est **René Fourré**, établi marchand drapier, marié à **Marie Grassin**. On leur connaît sept enfants, dont trois nés à Brouage. Deux décèdent dans leur jeunesse : Alexandre (1704-1717), René (1705-1731). Une seule fille, Marie-Anne, née à Rochefort, le 30 mai 1711, se marie, en 1729, à Saint-Louis, avec Pierre Paradis, directeur et receveur des aides et octrois à Rochefort, qui sera ensuite receveur des aides du roi à Amiens, mais la jeune femme accouche encore d'une fille à Rochefort le 8 août 1732. Ensuite, on perd leur trace.

Quatre frères de la seconde génération vont à leur tour devenir marchands drapiers à Rochefort. De Rémy, le plus jeune (né en 1713), nous ne savons presque rien. Par contre, les affaires de Barthélémy, de Jean (ou Jean-Baptiste) et de François prennent la place de celle de leur père, décédé entre 1713 et 1717.

Barthélémy, le plus âgé, est à Rochefort depuis quinze ans lorsqu'il épouse, le 17 juin 1722, Marie Auvinet, fille d'un maître calfat. Nous ne connaissons pas d'enfant né de cette union. Veuf, Barthélémy se remarie, le 18 juin 1726, avec Marie Guiton, née à Brouage, fille d'un maître fontainier du roi à Rochefort. Celle-ci lui apporte une belle dot : pour 1915 livres en immeubles, 1500 livres en meubles et argenterie, 912 livres en parts de rente sur l'hôtel de ville de Paris, 200 livres en redevances sur les terres de ses parents.

Ils auront dix enfants, dont seul l'aîné, Jean-Barthélémy, sera négociant. Les suivants sont : Marie-Gabrielle, mariée le 31 juillet 1747 avec **Michel Chabot**, marchand de la Rochelle, qui quitte Rochefort ; Marie-Anne, mariée encore mineure, le 3 septembre 1753, avec **Jean-Louis Duroy**, écrivain général de la Marine à Rochefort, originaire de Langoiran, en Gironde; François, né le 14 février 1728, qui n'a vécu que quatre jours ; Françoise, décédée à deux ans et demi, le 16 avril 1741; et enfin Catherine, née le 24 novembre 1732, qui ne vit que trois jours. Marie Guiton décède à 56 ans, le 15 décembre 1755 ; elle est inhumée aux capucins. Barthélémy décède à 66 ans, le 26 février 1764 ; il est lui aussi inhumé dans l'église des capucins.

Jean, ou plutôt **Jean-Baptiste**, dit l'aîné, né lui aussi à Brouage, se marie le 8 novembre 1723, avec **Anne Delacouture**, née à Rochefort, fille d'un chirurgien juré. L'acte de mariage le dit seulement « marchand ». Il sera conseiller du roi, maire de la ville, lieutenant général de sa police.

On leur connaît aussi six enfants : Barthélémy, né le 18 mars 1728, mort à vingt mois ; Jean-Pierre, né le 24 juin 1729, dont nous ne savons rien (décès rapide ?) ; Jacques, né le 27 août 1731, pas davantage connu ; Antoine, né en 1745, décédé à deux ans, le 26 octobre 1747 ; et deux autres frères, Jean Louis François, né en 1724, et Jean-Jacques, né en 1746, qui appartiennent à la troisième génération. **Anne Delacouture** meurt à 61 ans, le 24 juillet 1765 ; elle est inhumée aux capucins. Jean-Baptiste décède à 73 ans, un bel âge, le 13 janvier 1771, pour être enterré aux capucins, formule devenue tradition familiale et réservée à des gens de qualité.

François, dit l'aîné, établi marchand drapier, ne semble pas s'être marié. Après avoir exercé sa profession pendant plusieurs années, atteint d'une « incommodité » qui le handicape, il décide, en 1731, alors que ses affaires paraissent florissantes, de cesser son activité commerciale et signe, devant notaire, un accord avec son frère Barthélémy. Cet accord, passé devant Guiton¹, le 10 octobre, nous a paru intéressant à un double titre. Il met en évidence le sens des affaires, les habitudes précautionneuses des parties concernées. Il dresse un inventaire des marchandises détaillant le commerce d'un drapier. Nous l'examinerons dans la seconde partie de cette étude.

La troisième génération Fourré est à son tour représentée par plusieurs éléments qui ont occupé une place de premier plan dans la vie de la cité, constituant en quelque sorte une bourgeoisie.

Ainsi **Jean-Barthélémy**, né vers 1725 du couple Barthélémy Fourré-Marie Guiton. Qualifié de « négociant », il se marie le 24 novembre 1751, avec **Élisabeth Nermand**, fille mineure d'un marchand de Rochefort. Il sera conseiller du roi, échevin de la ville, et décédera à 62 ans, le 11 mars 1787. Le 9 juillet suivant, son office de conseiller du roi passe, pour 1500 livres, à Jean-Louis François Fourré.

Jean-Jacques, fils de Jean-Baptiste et d'**Anne Delacouture**, né à Rochefort, se marie le 28 décembre 1763, avec **Jeanne Angélique Maureau**, fille d'un visiteur des fermes du roi, trésorier de l'hôtel de ville, receveur des droits de l'Amirauté. Il est dit alors négociant. Le recensement de la population de 1789 précise qu'il est établi depuis vingt-six ans, qu'il est propriétaire au n° 1093 de la rue Royale, où il vit avec sa femme, six garçons, quatre filles, et emploie deux servantes. Il sera lui aussi échevin. Il participe à la contribution patriotique de 1789-1790, pour 350 livres, et décède peu après, le 29 janvier 1792.

Jean-Louis François, dit puîné, frère du précédent, est né vers 1736 si l'on en croit son acte de mariage, enregistré celui-là, paroisse Notre-Dame, le 20 février 1762, qui lui donne vingt-six ans. Son épouse, **Catherine Rossignol**, a seize ans ; elle est une des enfants du notaire **Jean-François Rossignol**, établi au faubourg, d'où le choix de la paroisse Notre-Dame. Leur union sera prolifique ; nous avons décompté pour eux pas moins de treize enfants :

- François, né en 1763, décédé à quinze mois, le 5 avril 1764 ;
- Toussaint René, né en 1766, décédé à cinq ans, le 12 janvier 1771 ;
- des jumelles : Geneviève Rose et Marie Angélique, nées vers 1767, dont nous reparlerons ;
- Jean François, né vers 1769, décède à cinq ans, le 20 avril 1775 ;
- Jean Barthélémy, né vers 1770, meurt à vingt ans, le 30 juillet 1790 ;
- Marie Félicité, née vers 1771, meurt à dix-huit ans, le 26 janvier 1789 ;
- Étienne Benjamin, décède à treize jours, le 23 décembre 1773 ;
- Geneviève Sophie, née vers 1774, qui se marie, le 6 thermidor an VI, avec **François Jacques Chevillard**, né à Rochefort, âgé de 27 ans, enseigne de vaisseau, qui appartient à une famille bien établie à Rochefort, ayant exercé des fonctions importantes dans les constructions navales à l'arsenal, ainsi que des fonctions municipales, déjà apparentée aux **Rossignol**, ainsi qu'à la famille du chirurgien **Vivès** ;

¹ A.D.C.M., XLII, liasse 90, n° 140.

- **Jean François Benjamin**, né vers 1776, épouse à 24 ans, le 10 messidor an VI, **Angélique Delerm**. L'acte de mariage le dit « propriétaire ». On le retrouve sur la liste des citoyens actifs, domicilié au 1100 rue Royale ; il est dit alors « bourgeois ». Il ne paraît donc pas exercer la profession de marchand drapier. En frimaire an VI, il figure sur la liste des citoyens qui ont prêté de l'argent à des émigrés, en l'occurrence un capitaine de vaisseau²;

- Marie Mélanie, née en 1778, décède à un an, le 24 mai 1779 ;

- François Victor, né en 1780, décède à dix-sept mois, le 16 octobre 1782 ;

- Marie Catherine, dont la date de naissance nous est inconnue, se marie le 25 novembre 1789, avec **Jean-Baptiste Grabeuil**, capitaine de navire marchand.

Nous remarquons donc que la postérité masculine du couple Fourré - Rossignol n'est représentée que par un seul individu et que celui-ci n'est plus un marchand drapier.

Au recensement de 1789, Jean-Louis François, qualifié d'ancien échevin, est domicilié au 1100 rue Royale ; avec lui vivent deux garçons, quatre filles, une servante et un domestique. Au recensement de 1792, il est dit « négociant », vit avec un garçon, quatre filles, une servante, toujours au 1100 rue Royale. Il participe, comme tous les citoyens aisés, à l'emprunt forcé de 1793, au 1100 rue de la République. Il possède des biens fonciers à Rochefort, Fouras, Saint-Laurent, Yves, Voutron, Marennes et Saint-Just, un certain nombre de rentes, pour 30 000 livres de denrées coloniales en dépôt à Bordeaux, et, aussi, des actions sur la salle de spectacle de Rochefort.

Il meurt peu de temps après, à son domicile, le 16 mars 1793 ; on lui donne 54 ans. C'en est fini. Sa veuve apparaîtra encore dans certains actes d'état civil, en qualité de témoin à des mariages. Les derniers représentants de la famille à nous apparaître sont les soeurs jumelles. Elles se marieront le même jour de 1793 (13 messidor an II), à l'âge de 26 ans, avec deux frères, officiers de marine originaires de Bordeaux. Geneviève Rose se marie avec **Joseph Bernard Orré**, âgé de 45 ans, à Rochefort depuis seulement six mois. Marie Angélique épouse **Jean Orré**, né à Brest, qui a 40 ans. De la première union naissent successivement à Rochefort François Joseph Barras (prénom alors à la mode), le 18 brumaire an III, alors que son père est « en mission » ; Aimé, qui décède à treize mois, le 30 frimaire an IV ; Geneviève Catherine Sophie, née le 10 nivose an V ; Geneviève Joséphine, née le 14 brumaire an VII ; enfin Angélique Lucile, née le 20 frimaire an VIII, qui décède seize jours plus tard. Pendant toute cette période, **Joseph Bernard Orré** reste lieutenant de vaisseau. Sa sœur, qui est aussi sa belle-soeur, mettra au monde Jean François, né le 10^e jour complémentaire de l'an V, qui ne vivra que quinze jours, et, plus tard, Joseph, né le 11 fructidor an VII. Le père, lui aussi lieutenant de vaisseau, aura le grade de capitaine de frégate à 46 ans, au cours de l'an VIII. Les deux officiers figurent eux aussi sur la liste des contribuables astreints à l'emprunt forcé de 1793 ; ils possèdent des biens fonds sur le district de Lesparre, dans le Médoc, et ils ont des fonds placés en vins et marchandises diverses, ainsi que des intérêts sur le navire « le Jeune Romain », de Bordeaux. Ce qui semble indiquer qu'ils appartiennent à une famille de marchands qui a été en relations d'affaires avec les Fourré.

Ainsi, la quatrième génération ne comporte plus de membres de la famille Fourré exerçant le métier de marchand drapier. Les survivants sont des propriétaires, plutôt bien nantis, mais qui vont peu à peu disparaître des documents de l'histoire de la ville, registres paroissiaux, actes des délibérations municipales. Les filles ont progressivement suivi les maris et sont parties vers d'autres lieux. Après Catherine Fourré, veuve Rossignol, le nom s'efface des tablettes.

Deuxième partie - Un règlement familial³

Le 10 octobre 1791, François Fourré, dit l'aîné, établi marchand drapier rue Saint-Charles, souffrant « d'incommodité », décide de vendre son commerce et de prévoir ses vieux jours.

² A.B.M.R., registre des délibérations de l'administration municipale.

³ A.D.C.M., minutes Guiton, XLII, liasse 90, n° 140.

Célibataire, il s'adresse à son frère Barthélémy pour lui céder son affaire, et avec l'accord du troisième frère, Jean, passe devant le notaire Guiton un engagement réciproque minutieusement élaboré. Prévu pour neuf années, renouvelable avec l'accord des parties, cet acte énumère les engagements réciproquement pris.

Barthélémy reprend donc à son compte l'ensemble des marchandises du fonds de commerce. L'inventaire, inclus dans l'acte, avec la garantie d'un autre marchand, Gachinard, se monte à 14 300 livres, somme respectable. François verse en espèces un complément pour arrondir la somme à 15 000 livres. Barthélémy s'engage à régler toutes les dettes passives de son frère, notamment celles concernant les fournisseurs ; leur total est lui-même assez élevé, puisqu'il atteint 9 446 livres 3 sols 9 deniers. Barthélémy reçoit le montant du loyer de la rue Saint-Charles, soit 150 livres par an. Au total, les comptes sont arrêtés définitivement par un versement de 5 000 livres de Barthélémy à François.

François, s'installant chez son frère, y sera « nourri, langé, couché, blanchi, entretenu », habillé d'un habit neuf par an, si possible en drap d'Elboeuf (le plus cher), entretenu en bas, souliers, chapeau, perruques « et autres ». Il s'engage à faire faire à ses frais toutes les réparations nécessaires à la maison de la rue Saint-Charles. Y vivant en vieux garçon, il a dû négliger les lieux : « close, couverte et bien logeable, planchers à neuf, cheminée de la cuisine refaite, portes et croisées de cette pièce changées, cheminée construite dans la chambre du dessous, porte percée entre la boutique et la cour, parpaing des latrines reculé (?)».

Prudents, les co-signataires prévoient la situation au bout de neuf années. « En cas que par la suite leurs humeurs ne puissent compatir et qu'ils ne puissent continuer à vivre et rester ensemble... », François devra reprendre les mêmes marchandises que celles qu'il a remises, « tant bonnes que mauvaises, après avis d'un ou plusieurs marchands, jusqu'à concurrence de 5 000 livres. Celui qui demandera la discontinuation prendra à sa charge tous les frais ».

Nous n'avons pas trouvé les éléments qui nous auraient permis de suivre la situation ainsi créée.

Troisième partie - Les éléments d'une belle réussite⁴

A quarante ans d'intervalle exactement, deux frères de la troisième génération des Fourré, que l'on ne qualifie plus de « marchands drapiers » mais de « négociants », se partagent les biens immobiliers et les revenus hérités de leurs parents.

Suivant la coutume, et sans doute avec les conseils des deux notaires Mérilhon et Rondeau, le 27 novembre 1771, **Jean-Louis François Fourré et Jean Jacques Fourré**, « majeurs de vingt-cinq ans accomplis », ayant constitué deux lots des biens hérités de leur père Jean-Baptiste Fourré, ancien maire, ancien lieutenant général de police, et de leur mère dame Anne Delacouture (écrit en trois mots), et après tirage au sort de chaque lot, procèdent au partage. La valeur des biens ainsi partagés se monte à 153 923 livres et comme certains biens restent en indivis, chacun des deux frères, pour sa part propre, reçoit en valeur pour 70 322 livres, somme vraiment très importante.

Si les deux lots sont équivalents en valeur globale, leur composition présente à la fois certaines analogies et certaines variantes. L'analogie réside dans les diverses catégories de biens partagés : chacun reçoit sa part des biens immobiliers, de deux sortes, marais salants et immeubles à Rochefort ; chacun reçoit sa part de rentes constituées pour la plupart par le défunt au cours de sa vie. Les variantes sont dans l'importance de ces valeurs les unes par rapport aux autres.

Ainsi Jean Jacques, qui a tiré le premier mot, reçoit :

- 19 livres 46 aires de marais salants, la plupart dans la région de Nieul, auxquels s'ajoutent 5 livres 10 aires de marais gâts à Hiers, le tout estimé 14 070 livres ;

- une maison située rue Royale, louée à un capitaine de vaisseau, estimée 9 500 livres ; une autre (où est décédé son père) faisant le coin de la rue des Petites Allées de l'Intendance et de la rue des

⁴ A.D.C.M., minutes Mérilhon, XXXIII, liasse 100, n° 350.

Fonderies⁵, ainsi que deux autres petites maisons se joignant, rue des Fonderies, les trois estimées 12 000 livres

- treize rentes diverses, pour un capital total de plus de 33 000 livres, rapportant chaque année à leur propriétaire 1592 livres 6 sols et 6 deniers

- une rente en nature, pour un capital de 1 000 livres et un rapport de 50, constituée d'une redevance en froment et en méturre, assignée sur leur moulin à vent, dans la paroisse de Geay, et une pièce de pré, paroisse du Meung

Jean Louis François, ayant tiré le deuxième lot, trouve dans sa part :

- 18 livres 61 aires de marais salants, plus éparpillés, sur Mornac, Luzac, le Grand Breuil de Marennes et Moëze, le tout estimé à 12 377 livres 10 sols

- mais, en plus, une cabane, avec son cheptel, appelée la Guéry, située dans le marais de Voutron et valant 27 373 livres 6 sols et 8 deniers

- une maison située rues Saint-Michel et des Trois Maures, en deux corps de logis, avec ses dépendances, occupée par Jean Louis François lui-même, et estimée 12 000 livres

- cinq rentes diverses, pour un capital total dépassant 18 000 livres, rapportant chaque année presque 1 000 livres.

Dans toutes nos recherches sur les inventaires des notaires rochefortais, nous avons rarement rencontré un héritage aussi important, qui ne dit pas ce que chacun des deux frères possède déjà par ailleurs.

Quatrième partie - Un inventaire Fourré à la fin du siècle⁶

Du 28 juin au 9 juillet 1787, les notaires Ayraud et Gaultier, à la suite du décès de Jean Barthélémy Fourré, « ancien négociant, conseiller du roi, échevin de la ville », à la requête de sa veuve, dame Élisabeth Nermand, et en présence de Jean François Maisonneuve, conseiller du roi, assesseur civil et criminel au bailliage, et de son épouse, Marie Élisabeth Fourré, seul enfant héritier, font l'inventaire des biens du défunt dans la maison qu'il occupait rue Saint-Charles. Cet inventaire des « meubles meublants, effets, linges, argenterie, dettes actives et passives, titres et papiers », va atteindre la somme de 16 682 livres, et ne prend pas en compte les biens immobiliers.

Il nous renseigne d'abord sur la composition du logis de la rue Saint-Charles. Celui-ci comprend, au rez-de-chaussée, une cuisine donnant au couchant sur une cour intérieure, un salon donnant également sur la cour, une « salle » ayant vue par deux croisées sur la rue ; à l'étage, une chambre sur la rue, une autre au-dessus du salon, une autre au-dessus de la cuisine ; au fond de la cour, un chai avec au-dessus une chambre. La maison possède aussi un grenier donnant sur la rue, avec à côté une petite chambre pour la servante, un autre grenier au-dessus de la chambre du salon, pour le domestique.

Le mobilier, est estimée à 532 livres et 15 sols, ce qui est relativement peu. Il comprend, dans la cuisine, un haut d'armoire, une table, un « mauvais buffet », trois chaises, le minimum d'ustensiles, cuivre jaune et faïence ; le qualificatif de « mauvais » revient plusieurs fois ; le total ne vaut que 47 livres 15 sols. Le salon renferme deux bas de buffet, dix chaises, deux fauteuils, en bois blanc ou en sapin, de peu de valeur, mais une petite tenture de tapisserie en quatre morceaux de toile peinte à l'huile, et un office contenant verres à liqueur, verres et gobelets, moutardières, huiliers, deux carafes,

⁵ Facile à identifier.

⁶ A.D.C.M., minutes Gaultier, XXXIV, liasse 97, pièce n° 267.

trois compotiers, six douzaines d'assiettes de faïence, deux seaux à rafraîchir le vin, deux autres douzaines d'assiettes de faïence de Strasbourg, neuf plats, quatre saladiers, six tasses, une cafetière, un sucrier... La grande salle sur la rue possède des objets de plus de valeur : une tapisserie de verdure pour 160 livres, deux glaces pour 150, six fauteuils en velours d'Utrecht pour 100, une console, un canapé, six fauteuils et six chaises de rotin, deux « mauvaises » tables de jeux, sept autres morceaux de tapisserie de toile peinte. A l'étage, la chambre du devant a deux petits lits jumeaux garnis de cadis vert, une commode à deux tiroirs de bois des îles, un petit mauvais bureau, une petite glace ; dans la cheminée les ustensiles habituels ; à côté il y a un petit cabinet, six mauvaises chaises de bois d'acacia, un canapé, trois fauteuils en bois blanc, une mauvaise table de jeu. Dans la chambre qui est au-dessus du salon, se sont trouvés une couchette de bois d'ormeau, avec sa garniture, le tout pour 80 livres, une petite commode, une table, un petit miroir, dix chaises de bois peintes en gris et quatre autres mauvaises ; dans la cheminée, la garniture habituelle. Dans la chambre au dessus de la cuisine, un lit et sa garniture pour 70 livres, deux petits miroirs, un vieux fauteuil, six chaises et trois autres fauteuils de bois blanc. Dans la chambre au dessus du chai, seulement une petite armoire de bois de noyer, contenant des rideaux, deux petits ? , une garniture de chaise de commodité, un cabinet à deux portes en bois de noyer , quatre petits paravents de table, quatre paires de rideaux de coton, à carreaux rouges et blancs, trois mauvaises tables de sapin, un mauvais bureau, un cadre de bibliothèque, deux mauvais fauteuils, une chaise, une inquiétude de bois blanc, un petit devant de cheminée, soit 9 livres seulement pour un véritable fourre-tout. Dans le premier grenier, deux malles, un mauvais coffre, un marchepied. Dans la chambre de servante, une petite couchette garnie, une mauvaise armoire de sapin, une petite table et une chaise de bois blanc. Dans l'autre grenier, le lit du domestique, trois tables, une échelle, deux tréteaux.

Le linge de maison était représenté par vingt douzaines de serviettes, unies ou ouvrées (160 livres), vingt quatre nappes de même (144 livres), vingt paires de draps (200 livres). L'argenterie comprenait douze couverts, trois grandes cuillères, pour 425 livres, ainsi qu'un porte huilier d'argent estimé à lui seul 107 livres.

Sans en donner la valeur, l'inventaire des papiers laissés par le défunt donne un idée des biens immobiliers possédés par la communauté Fourré-Normand. On relève à ce titre 4 livres et 17 aires de marais salants situés près de Brouage et trois maisons à Rochefort, respectivement rue Saint-Charles, rue Royale et rue Martrou. Enfin le ménage bénéficiait du revenu de plusieurs rentes pour 375 livres. S'il avait peu de dettes, à des fournisseurs, dont 1 000 livres pour les fournitures de deuil, les frères Sabourin, marchands drapiers, leur devaient 14 270 livres, ce qui semble indiquer qu'il y avait eu cession de marchandises, voire d'une part de fonds de commerce, mais, en l'état de nos recherches, nous n'en avons pas trouvé la trace. On retiendra tout de même que deux maires de Rochefort ont porté le nom de Fourré.

Nous nous proposons, dans un article à venir, de reprendre cette étude sous l'angle particulier du commerce des étoffes, pratiqué par les marchands drapiers ou autres, ayant une partie des éléments dans l'accord des frères Fourré de 1731, mais aussi d'autres éléments dans d'autres inventaires rencontrés dans les archives.

Robert Fontaine